

OS3 – Améliorer la qualité de l'eau potable et l'accès à une alimentation saine et durable

Agir sur la ressource en amont pour améliorer la qualité et la fiabilité de l'eau potable

Fiche actualisée en juillet 2019 : les informations mises à jour sont indiquées en italique.

Le contexte en santé environnement

La qualité de l'eau potable est assurée par l'application des dispositions du Code de la santé publique par les PRPDE (personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau).

La mise en place de périmètres de protection autour des points de captage a été rendue obligatoire pour tous les ouvrages de prélèvement d'eau d'alimentation par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

En Nouvelle-Aquitaine les situations en matière de qualité d'eau potable, de vulnérabilité et de protection des ressources en eaux sont contrastées :

- En 2016, le pourcentage de volume d'eau produit protégé par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est inférieur à 75 % en Corrèze, entre 75 et 90 % en Dordogne et Gironde, et de 100% pour les autres départements.
- Entre 2012 et 2014, 2,4% des analyses dépassent les limites ou références de qualité bactériologique (essentiellement en Creuse, Corrèze et dans le sud des Pyrénées-Atlantiques).
- En 2014, 4,6% de la population a été desservie au moins une fois par une eau non-conforme en pesticides.

Les autres constats

L'eau du robinet n'a pas acquis la confiance de l'ensemble de la population. Si la moitié affirme avoir totalement confiance, 34 % ont une confiance partielle et 16% n'ont pas une confiance totale dans la qualité de l'eau du robinet, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain (BSE 2016).

Prévenir et à anticiper de façon durable les risques liés à l'eau potable...

Les enjeux
en Nouvelle-Aquitaine

Afin de limiter les traitements à mettre en œuvre, sécuriser la production de l'eau potable et garantir une bonne qualité de l'eau au robinet

Quelles sont les mesures de l'action ?

1

Favoriser la mise en œuvre des démarches et actions pour protéger les captages prioritaires par rapport aux pollutions diffuses

Toute la durée du PRSE

2

Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la protection des captages contre les pollutions

Toute la durée du PRSE

3

Conduire des actions d'amélioration de la connaissance et de recherche appliquée sur la qualité de la ressource

Toute la durée du PRSE



Les indicateurs de résultat

Augmentation du nombre de captages utilisés pour l'alimentation en eau disposant de périmètres de protection en lien avec la prévention des risques de pollutions

MESURE 1

Favoriser la mise en œuvre des démarches et actions pour protéger les captages prioritaires par rapport aux pollutions diffuses

Indicateurs de réalisation

Nombre de captages prioritaires couverts par une démarche de préservation de la ressource en eau de type Re-Sources



Descriptif

Dresser un bilan des actions conduites à l'échelle régionale (et au niveau national), notamment sur les captages prioritaires

Promouvoir les actions efficaces auprès des acteurs régionaux et locaux (administrations, collectivités, organisations professionnelles...)

Inscrire ces démarches dans une dynamique régionale en incitant le développement du programme Re-Sources à l'échelle de la région

Pilote

Région

Autres acteurs impliqués

Etat (DREAL - DDT), Agences de l'eau, ARS, Conseils Départementaux, animateurs Re-Sources et autres démarches existantes, Syndicats des eaux ...

Calendrier

Mise en place de groupe de travail et élargissement du programme Re-Sources : 2017-2021

Budget estimatif

750 000 euros

MESURE 2

Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la protection des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable contre les pollutions

Indicateurs de réalisation

Constitution du COPIL ; nombre de collectivités accompagnées ; pourcentage de collectivités avec DUP (objectif : 100%)



Descriptif

Recenser les collectivités qui n'ont pas mis en place de DUP, élaborer les outils d'aide et, le cas échéant, les accompagner dans leur démarche

Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre et le suivi des prescriptions des arrêtés de DUP

Fournir des outils d'aide aux collectivités pour les procédures de révision des périmètres de protection

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

Conseils départementaux, préfecture, DDT, Agences de l'eau, maîtres d'ouvrage, exploitants d'eau potable, maîtres d'œuvre, hydrogéologues agréés, bureaux d'étude, syndicats des eaux, Office international de l'eau

Calendrier

Constitution du comité de pilotage et du CCTP : fin 2017-début 2018

Accompagnement : à partir du 2nd semestre 2019

Budget estimatif

30 000 euros

MESURE 3

**Indicateur de réalisation**

Constitution du COPIL, nombre de études réalisées

Conduire des actions d'amélioration de la connaissance et de recherche appliquée sur la qualité de la ressource

Descriptif

Constituer une base documentaire à partir d'un recensement des études déjà conduites en région Nouvelle-Aquitaine

Etudier l'opportunité de développer de nouveaux programmes de recherche sur la présence dans l'eau de substances médicamenteuses, de perturbateurs endocriniens et de métabolites de pesticides associés à des essais de traitabilité des eaux pour les molécules identifiées

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

DREAL, Région, Collectivités, BRGM, instituts de recherche (CNRS, etc.), PRPDE, Agences de l'eau, DDT, Office international de l'eau ...

Calendrier

Constitution du comité de pilotage et étude d'opportunité : fin 2017-début 2018

Lancement des études : 2019-2021

Budget estimatif

200 000 euros